NOTE

**AUX ETUDIANTS DE LA FACULTE DE PHARMACIE DE MONASTIR**

Cher(e)s étudiant(e)s

Comme vous avez du l’apprendre dans le communiqué diffusé sur le site de la faculté de pharmacie, les enseignements à distance du deuxième semestre ont démarré progressivement depuis le 30 Mars, et ce ,conformément à l’article 2 de l’arrêté d’application de votre cursus des études paru en 2018 ,et qui stipule que les enseignements peuvent se faire en présenciel ,ou à distance .

Ces enseignements sont donc tout à fait réglementaires ,et ont été conditionnés par les circonstances d’épidémie et de confinement dans lesquelles nous vivons.

A cet effet ,je tiens à vous préciser que ces enseignements donnés via la plate forme ENT de l’université virtuelle ,sont supposés faits ,et les étudiants qui ont des difficultés pour suivre ces cours sont appelés à contacter la faculté (voir contact à la fin de la note),avec leur nom ,prénom ,N° de la CIN, niveau d’étude ,et ,en précisant exactement le problème qu’ils rencontrent (connexion ,disponibilité de matériel informatique ,disponibilité régulière du réseau …),ces données seront traitées ,et ,soit résolues au niveau de l’institution ,ou alors transférées à l’université, pour trouver toutes les solutions possibles à vos soucis.

Monsieur Fethi Bougrine, secrétaire général de la faculté de pharmacie fethi.bougrine.123@gmail.com

Le Doyen